

Concentration des exportations françaises d'armement

Le deuxième rapport¹ au parlement sur les exportations d'armement de la France vient d'être rendu public et apporte des informations intéressantes sur le sujet. D'abord, on doit noter que ce rapport prend en compte un certain nombre d'observations qui avaient été faites à propos du volume précédent. En particulier, il donne des informations sur les cessions onéreuses et gratuites du ministère, sur l'identification de la catégorie "armes légères et de petit calibre" (ALPC), sur le fonctionnement de la CIEEMG. Il donne un état détaillé des pays sous mesures d'embargo, ou sous mesures restrictives.² Quant aux données sur les exportations françaises par pays, il présente des séries rétrospectives (1991-1999) des commandes et des livraisons, aussi bien en monnaie courante qu'en monnaie constante. Il s'agit là d'une source particulièrement utile pour comprendre les grands mouvements du processus français d'exportation et on doit souligner cet effort de transparence. L'examen de ces chiffres apporte des éléments précis :³ de 1991 à 1999, la France a reçu 334 milliards de francs de commandes et a livré pour 264 milliards de francs d'armements, soit des moyennes annuelles de 37 milliards de francs de commandes et 29 milliards de francs de livraisons, soit un niveau presque deux fois inférieur à celui de la période 1974-1985.

La concentration de des exportations sur un petit nombre de pays clients apparaît clairement. Le rapport commente brièvement cette situation en écrivant "les émirats arabes unis (plus de sept milliards de francs de commandes par an en moyenne entre 1991 et 1999, en francs constants 1999), l'Arabie saoudite (près de six milliards de francs), le Qatar (plus d'un milliard de francs) et le Royaume-Uni (plus d'un milliard de francs) ont un rang prééminent et stable dans les exportations françaises"⁴. La formulation est ambiguë à dessein et évite de mentionner certains pays clients importants comme le Pakistan (au quatrième rang pour les commandes cumulées

¹ Ministère de la défense, *rapport au parlement sur les exportations d'armement de la France. Résultats 1999*, Paris, Dicod, avril 2001, 100 pages.

² Pages 17 à 31.

³ Sauf mention contraire, toutes les données qui suivent sont exprimées en francs constants PIB

⁴ page 40.

1991-1999) avec 13.3 milliards de francs soit plus que le Qatar (12.7) ou le Royaume-Uni (12.5) et au sixième rang pour les livraisons (11.1 milliards de francs) soit plus que le Royaume-Uni (7.8). L'autre client important qui n'apparaît pas dans ce commentaire est à chercher dans la catégorie "divers". En effet les données par pays sont présentées comme les livraisons ou commandes "par pays membres de l'OTAN" ce qui justifie la présence en fin de tableau d'une ligne "divers" explicitée en note comme "Organisations internationales, Etats non-membres de l'ONU et autres destinations". Les livraisons aux organisations internationales sont d'un volume très réduite et c'est parmi les Etats non-membres de l'ONU qu'il faut chercher les clients réels. Trois Etats sont dans cette situation : le Saint-Siège; la Suisse et Taïwan. Il est clair que c'est ce dernier pays qui constitue l'essentiel des transactions d'armements. Or les montants pour la période 1991-1999 sont tout sauf négligeables puisqu'il s'agit de 60.2 milliards de francs de commandes (au deuxième rang, derrière les Emirats arabes unis (63.6) mais devant l'Arabie saoudite (53.2)) et de 51.8 milliards de francs de livraisons (au premier rang devant l'Arabie saoudite 41.7 milliards de francs). Cette discrétion du commentaire sur ces deux clients souligne sans le vouloir que le maniement politique des exportations d'armements n'est pas aussi simple qu'il y paraît.

La concentration des exportations françaises peut être caractérisée assez simplement : sur 188 pays énumérés⁵ 71 n'ont passé aucune commandes dans la période 1991-1999⁶, 79 ont passé un montant de commandes cumulées inférieur à 1 milliard de francs⁷ et ne représentent ensemble que 5% des exportations françaises qui sont principalement faites auprès des 38 pays qui ont passé des commandes cumulées supérieures à 1 milliard de francs.⁸ mais la concentration est plus marquée encore puisque le premier client représente presque 20% du total qu'il s'agisse des livraisons ou des commandes, que la moitié des commandes est réalisée par les trois premiers clients et la moitié des livraisons par les cinq premiers, et que le niveau de 80% est atteint avec 13 pays pour les commandes et 17 pays pour les livraisons.

⁵ Y compris la ligne "divers".

⁶ Et 72 n'ont reçu aucune livraison

⁷ et 79 ont reçu des livraisons cumulées inférieures à un milliard de francs

⁸ même nombre pour les livraisons. Parmi ceux-ci certains ont passé des commandes supérieures à 1 G.F mais ont reçu moins de 1 G.F de livraisons (Afrique du sud, Danemark, Portugal, Roumanie), d'autres sont dans la situation inverse (Australie, Equateur, Finlande, Jordanie)

Les zones Moyen-Orient - magrheb et asie-océanie sont prédominantes puisqu'elles représentent plus de 70% des commandes et des livraisons sur la période; En revanche on notera la faiblesse des pays d'Europe de l'ouest qui ne reçoivent que 16 à 17% des commandes et des livraisons d'armement français. Les Etats-Unis représentent un montant inattendu des livraisons françaises (12.8milliards de francs de livraisons sur la période 1991-1999, au quatrième rang), mais ce total s'explique d'une part par la réalisation du contrat RITA au début des années quatre-vingt dix et par la comptabilisation des contrats de compensation en contrepartie des achats français d'avions Awacs puis Hawkeye, comme le montre le fait que ces montants sont principalement situés dans les années 1991-1994 : en 1999 le montant des livraisons à destination des Etats-Unis est retombé à peu plus de 300 millions de francs.

Enfin, il vaut d'être noté que le ministère souhaite développer l'analyse économique de l'impact des exportations et prévoit de favoriser des recherches sur différents aspects de ce sujet. Au moment où le financement de la recherche fondamentale en matière stratégique et notamment dans les domaines qui touchent à l'industrie d'armement paraît parfois être évoluer vers une conception étroite de fournitures sans problématique, il est important qu'une telle volonté de permettre une recherche libre soit réaffirmée.

Jean-paul Hébert